



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1919

Etablissement d'accueil du jeune enfant Chevreul - Réaménagement intérieur et mise en conformité - 78 rue Chevreul à Lyon 7e - Opération n° 07022515 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20002

Direction de la Construction

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1919 - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT CHEVREUL - REAMENAGEMENT INTERIEUR ET MISE EN CONFORMITE - 78 RUE CHEVREUL A LYON 7E - OPERATION N° 07022515 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 20002 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026 qui comprend le projet « EAJE Chevreul - Travaux de conservation et d'amélioration ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Conservation du Patrimoine Enfance 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20002.

L'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Chevreul de 40 berceaux (plus 4 places d'urgence) est situé en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements datant des années 80, propriété de Grand Lyon Habitat. Il dispose de 460 m<sup>2</sup> de surface intérieure et de 275 m<sup>2</sup> de cour intérieure.

La distribution des espaces de cette crèche n'est plus adaptée et présente des conditions d'exploitation défavorables des unités fonctionnelles, induisant ainsi des flux complexes du personnel : passage par la salle de jeux des grands pour l'accès à la salle de jeux des moyens, dortoir des moyens indépendant de la salle d'activités de cette section, absence d'espace pour la prise des repas des grands et moyens qui actuellement prennent leur repas dans les couloirs, éloignement de la cuisine par rapport aux salles d'activités, et de la biberonnerie par rapport à la salle des bébés nécessitant un cheminement long et étroit, ventilation des locaux défectueuse...

De plus, l'établissement souffre d'inconforts thermiques : mauvaise isolation périphérique des locaux (4 cm de polystyrène), menuiseries extérieures peu performantes et présentant des problèmes d'étanchéité à l'air, orientation des salles d'activités défavorables (sud, sud-ouest)...

Le réaménagement des locaux nécessite :

- la mise à nu des locaux, incluant du désamiantage et la redistribution complète des espaces pour un nombre de berceaux constants ;
- la mise en œuvre d'une isolation intérieure performante ;
- le changement des menuiseries extérieures et occultations ;
- la création d'une centrale de traitement d'air double-flux avec module adiabatique complété par des brasseurs d'air ;

- la mise en place de casquettes de protection au droit des trois accès sur cour orientés Sud et Sud-Ouest ;
- la mise en œuvre d'équipements sanitaires avec limiteur de débit et temporisés pour réduire les consommations d'eau.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé au stade des études préalables à 950 000 € TTC (valeur avril 2022), compris désamiantage éventuel et hors mobilier.

Ce montant sera précisé en phase avant-projet définitif (APD) lors des études de maîtrise d'œuvre.

Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme 20002/2021-1 « Conservation du Patrimoine Enfance 2021-2026 ».

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la construction.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

## **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 07022515 « EAJE Chevreur - Réaménagement intérieur et mise en conformité » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme 20002/2021-1 « Conservation du Patrimoine Enfance 2021-2026 ».
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 20002, AP n° 2021-1, opération n° 07022515, et imputées aux chapitres 20, 23, et autres, fonction 4221, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Réalisé antérieur :	420,24 €;
- 2022 :	19 579,76 €;
- 2023 :	550 000 €;
- 2024 :	380 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'Etat, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET